

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-05-018

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE pouvoir à SERGE TRIOULEYRE, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Stéphane VILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE COMMANDE PUBLIQUE ASSISTANCE JURIDIQUE – AVENANT N°3 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240515-2024-05-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 24/05/2024

Par délibération du 7 février 2019, la commune a adhéré au service commun « commande publique - assistance juridique », porté par Loire Forez Agglomération, avec effet au 1^{er} mars 2019.

Par délibération du 15 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à cette convention modifiant les missions du service commun.

Par délibération du 14 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 à cette convention modifiant le nombre d'unités d'œuvre associé à certaines de ces procédures et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour donner suite aux évolutions de revalorisation, en équivalent marché public, de certaines procédures de la commande publique sur le service commune « commande publique - assistance juridique », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 apportant les modifications suivantes :

- Pour les marchés, toutes procédures confondues au-delà de 8 lots, il sera compté 1 Unité d'œuvre supplémentaire par palier de 4 lots,
- Pour les procédures sans pub, ni mise en concurrence préalable < 40 k€ HT (1 devis) ou pour la relance d'un lot suite à une procédure infructueuse, il sera décompté 1 Unité d'Œuvre,
- Les groupements de commandes sont désormais entièrement pris en charge par Loire Forez Agglomération dans le cadre de l'animation territoriale.

Pour information, cette revalorisation a été approuvée par les adhérents, lors du dernier comité de suivi du 8 février 2024.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

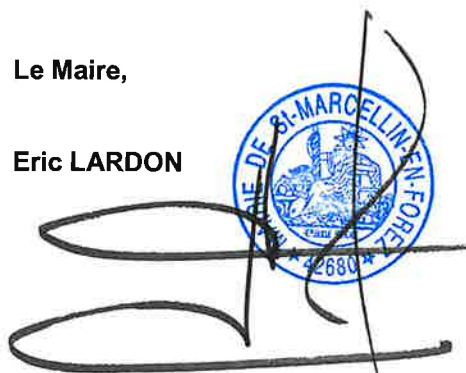
- Approuve l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun « commande publique - assistance juridique » porté par Loire Forez Agglomération
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 MAI 2024

Le Maire,

Eric LARDON

The image shows a blue circular official stamp of the commune of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' around the perimeter and the number '2680' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Stéphane VILLARD

A large, stylized black signature of Stéphane Villard is written over the text.